

Décret*du 17 novembre 2004*

Entrée en vigueur :

01.01.2005

relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2005*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu l'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg du 7 mai 1857;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat;

Vu le décret du 8 février 2000 concernant l'introduction dans l'administration cantonale, à titre expérimental, de la gestion par mandats de prestations;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 977 du 13 septembre 2004;

Vu le message du Conseil d'Etat du 11 octobre 2004;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète :***Art. 1**

1 Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2005 est adopté.

2 Il présente les résultats prévisionnels suivants:

	Fr.	Fr.
<i>Compte de fonctionnement :</i>		
– Revenus	2 377 331 050	
– Charges	<u>2 383 864 500</u>	
Excédent de charges		<u>6 533 450</u>
<i>Compte des investissements :</i>		
– Recettes	85 193 400	
– Dépenses	<u>178 664 590</u>	
Excédent de dépenses		<u>93 471 190</u>

Compte administratif:

– Excédent total de dépenses	<u>100 004 640</u>
Insuffisance de financement	<u>15 180 780</u>

Art. 2

L'excédent de charges du compte de fonctionnement se situe 64 392 930 francs au-dessous de la limite légale du déficit.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2005 des secteurs gérés par mandats de prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de produits:

<i>Service d'achat du matériel et des imprimés</i>	Fr.
Groupes de produits:	
– Fourniture de matériel, machines, appareils de bureau et techniques	696 689
– Imprimés, photocopies, reliures, microfilmage, reportages photographiques	1 035 629

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes

Groupe de produits:

– Orientation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes	3 921 534
--	-----------

Service des biens culturels

Groupe de produits:

– Protection, conservation et documentation des biens culturels	2 496 000
--	-----------

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Groupes de produits:

– Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure	11 002 147
– Prestations de service	6 099 158

Service des forêts et de la faune

Groupes de produits :

– Service forestier	7 317 800
– Forêts domaniales	4 056 570
– Faune, chasse et pêche	1 438 610

Service des ponts et chaussées

Groupes de produits :

– Routes nationales – entretien	3 938 685
– Routes cantonales	28 026 927
– Routes communales	547 565
– Eaux et endiguements	1 658 851

Art. 4

¹ La Direction des finances est autorisée à renouveler et à contracter, en 2005, des nouveaux emprunts, jusqu'à concurrence de 100 millions de francs.

² Elle est également autorisée à solliciter des avances de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 100 millions de francs.

Art. 5

¹ Ce décret n'a pas de portée générale.

² Il n'est soumis ni au référendum législatif ni au référendum financier.

Le Président :

R. VONLANTHEN

Le 1^{er} Secrétaire :

R. AEBISCHER